AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-7-73 326968

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Supplément n° 3 au bulletin 154 - Juillet 1973

VIGNE

OIDIUM : (Rappel : toutes régions)

Les conditions climatiques instables sont favorables à la recrudescence de l'oïdium dont les manifestations sont observées depuis quelques jours dans les situations favorables. Les traitements conseillés et effectués ont permis une protection satisfaisante jusqu'à maintenant. Cependant, dans les vignes où les traitements ont été négligés ou insuffisants (doses, mode d'application, nombre d'interventions), l'oïdium se manifeste avec plus ou moins d'intensité.

Effectuer un soufrage de préférence sous forme poudre, ou une pulvérisation à l'aide de soufre micronisé mouillable (tenir compte de l'abaissement de température pour augmenter la dose).

En cas d'atteintes graves, recourir à l'emploi de permanganate de potasse, à raison de 125g. à l'hectolitre et ajouter un mouillant (un seul doit être utilisé : celui de la firme commercialisant le permanganate). Mouiller les grappes jusqu'au ruissellement, puis effectuer un soufrage sur grappes 48 heures après.

COCHYLIS-EUDEMIS : Dans le JURA et l'YONNE l'attention est attirée sur la nécessité de faire le traitement conseillé la semaine dernière (date 23 au 28 Juillet). Rappelons qu'en BOURGOGNE (sauf l'YONNE) le traitement était préconisé du 17 au 23 Juillet.

ARAIGNEES ROUGES : Il est trop tôt pour intervenir. Les pluies ont entravé l'activité de ces ravageurs.

BOTRYTIS : Les premières attaques sont signalées depuis mi-juillet. A la suite des importantes pluies survenues depuis le 14 Juillet, renouveler le traitement effectué à la fermeture de la grappe. Bien viser les grappes.

MILDIOU : Sauf localement où des repiquages sont constatés, et sur des jeunes plantes, il n'est pas nécessaire de renouveler le traitement, l'application conseillée et effectuée la semaine dernière permettant la protection. Maintenir les vignes très soigneusement rognées.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le deuxième vol des papillons a commencé le 18 Juillet alors que le premier se poursuit faiblement. Ce deuxième vol s'intensifie et les premières pontes ont été observées ce jour. Par ailleurs la protection n'étant plus assurée du fait des pluies récentes, il est conseillé d'effectuer un traitement avant la fin du mois en ayant recours à l'un des insecticides indiqués dans la liste générale de Mars 1973 (à l'exception de l'arsénite de plomb récemment interdit).

POMME-DE-TERRE

MILDIOU : La protection des cultures non susceptibles d'être récoltées ou défanées prochainement doit être assurée en permanence, les traitements étant renouvelés après toute pluie ou succession de pluies totalisant plus de 20 mm.

Dernière note : Supplément 2 au bulletin 154

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté " Le Directeur-Gérant : L. BOUYX